



## Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 avril, à 17 heures, les Membres du Conseil d'Administration du Cercle sportif de l'Institution Nationale des Invalides (CSINI), régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase du CSINI sous la présidence du Lieutenant-colonel (er) Gaëtan de la VERGNE.

<i>Sont présents</i>	<i>Sont absents excusés</i>
<u>/ Membres de droit /</u> - M. le GCA (2s) Christophe <b>de SAINT CHAMAS</b> , Gouverneur des Invalides, - M. le MGI Rémi <b>MACAREZ</b> , Directeur de l'INI	
<u>/ Membre d'honneur /</u> - M. le LTN (er) Georges <b>MORIN</b> , Président fondateur,	
Membres du Conseil d'Administration :	
<u>/ Membres du Bureau /</u> - M. le LCL (er) Gaëtan <b>de la VERGNE</b> , Président - M. Raymond <b>ZAMPIERO</b> , Vice-président - Mme Catherine <b>AFLALO</b> , Secrétaire générale - Mme Chloé <b>FRANCAVILLA</b> , Secrétaire générale adjointe - M. le MAJ (er) Pascal <b>GODET</b> , Trésorier - M. Antoine <b>CANALE</b> , Trésorier adjoint	
<u>/Autres membres du Conseil d'Administration /</u> - Mme Valérie <b>CHEVALERAUD MASSON</b> - M. Stéphane <b>COLIN</b> - M. le CRE GAL DIV (2s) Gilbert <b>FÈVRE</b> - Mme Diane <b>GOLI</b> - M. Benoît <b>LABORDE-BARBANEGRE</b> - M. Franck <b>MENDES</b> - M. le LCL (er) Bertrand <b>TAUZIN</b> - M. Jean-Louis <b>TAXIL</b> - M. Thierry <b>du RIVAU</b>	- M. le LCL (er) Denis <b>BOTHERON</b> - Mme Adeline <b>LEBERCHE</b> , Directrice du CMS Lecourbe Saint Jean de Dieu - Mme Claire <b>LE STRAT</b>
<u>/ Membre consultatif /</u> - M. le CBA Xavier <b>DUPONT</b> , Directeur administratif et sportif du CSINI - Madame Mathilde <b>GUIGNARD</b> , CAC	

GV

CS

## 1. Accueil par le Président

Le Président ouvre la séance, remercie ceux qui sont présents et notamment Mme Mathilde Guignard, la Commissaire aux comptes. Il précise que pour cette édition, les partenaires n'ont pas été invités au vu des retours de certains qui trouvaient qu'ils n'avaient pas tout à fait leur place dans le Conseil d'administration de l'association. Une rencontre dédiée sera organisée ultérieurement pour évoquer comment sont utilisés leurs soutiens.

Le Président annonce que ce Conseil d'administration proposera la tenue d'une Assemblée générale à sa suite et que, supposant l'accord de tous les administrateurs sur cette procédure traditionnelle, les convocations ont d'ores et déjà été envoyées.

Le Général de Saint Chamas, propose qu'à l'avenir, pour plus de clarté, cette proposition soit inscrite explicitement dans la convocation au Conseil d'administration, assortie d'une « procédure du silence », à savoir que si personne ne s'y oppose, l'AG sera convoquée et tenue juste après le Conseil d'administration.

Le Président retient cette suggestion.

## 2. Approbation du PV du CA du 20 décembre 2023

Le Président indique que parmi les documents envoyés avec la convocation se trouvait le procès-verbal du dernier Conseil d'administration. Une seule remarque a été faite et intégrée.

*Le procès-verbal du Conseil d'administration du 20 décembre 2023, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## 3. Rapport moral et d'activités pour l'année 2023

Son rapport moral pour l'année 2023 ayant été envoyé à tous les administrateurs avec la convocation, le Président propose d'en donner lecture exhaustive au cours de l'Assemblée générale qui suivra et de se limiter ici à souligner quelques points saillants.

### *- Relations avec les autorités et fédérations de tutelle*

Le Président rappelle l'honneur que Patricia Mirallès, Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, a fait au CSINI en venant présider notre cérémonie de vœux. De même, elle a tenu à venir au Cercle pour rencontrer une dizaine de militaires blessés le matin de l'annonce officielle du plan blessés 2023/2027. Le CSINI a également été associé à la cérémonie de pose de la première pierre du « Village des blessés », en construction à Fontainebleau.

Le Directeur précise que toute l'équipe s'est rendue sur site et que le CSINI devrait être un des premiers acteurs à tester l'accessibilité et les infrastructures. Il décrit un équipement magnifique où tout a moins de 10 ans, avec un bassin de natation immense, et l'impression d'être, dès l'arrivée, traité comme un sportif de haut niveau. Pour autant, pour l'heure, tout n'est pas finalisé et il faudra attendre 2025 pour plus de clarté.

Le Général de Saint Chamas, s'inquiétant d'une éventuelle concurrence entre le CNSD, son village et le Cercle sportif, le Directeur précise que cela n'a pas lieu d'être dans le monde de la reconstruction par le sport, que le Cercle apparaît comme l'expert de la partie handicap et que c'est vraisemblablement plutôt l'occasion d'aller encore plus loin dans la vocation de laboratoire du CSINI. Il pourra être envisagé d'utiliser cette structure à proximité de Paris pour des activités du Cercle, et ce village accueillera les RMBS 2025 (qui n'auront donc plus lieu à Aubigny-sur-Nère).

Le Président évoque également le resserrement des liens avec les fédérations de tutelle notamment avec la FFH, dans le cadre de la préparation des Championnats d'Europe qui ont été un succès salué par tous, A, cela s'ajoute le renforcement des liens avec la FCD avec la visite au Cercle de sa Présidente et de son équipe de direction.

### *- Activités sportives nouvelles*

Le Président souligne l'implication nouvelle du Cercle dans les sports mécaniques, d'abord avec des activités autour du karting puis de la moto. De nombreux militaires blessés étaient intéressés par ces activités ; cela avait notamment été exprimé lors des RMBS. Le mouvement a été initié en 2023 et se concrétise en 2024 par une participation au 24 Heures du Mans moto, au Tourist Trophy et au Bol d'Or.

M. Thierry du Rivau indique avoir des contacts à l'Automobile Club de l'Ouest.

Le Président évoque également la création d'une nouvelle section – cela ne s'était pas vu depuis plus de 20 ans ! – la section paragolf – inaugurée le 14 septembre et qui fonctionne bien. Là aussi l'activité s'intensifie en 2024 avec un calendrier dense, intéressant également un certain nombre de nos partenaires eux-mêmes golfeurs.

À ces activités nouvelles, s'ajoutent évidemment les traditionnelles activités en faveur des Pensionnaires, des militaires blessés, des hospitalisés et de tous les autres adhérents.

#### **- Point de situation Sportifs de Haut-Niveau**

Le Président rappelle que le Cercle soutient 3 sportifs dont l'un sait d'ores et déjà qu'il est sélectionné pour les jeux paralympiques de Paris 2024. Les deux autres doivent encore patienter ; le Cercle attend ainsi la mi-juin pour savoir combien de ses athlètes sont effectivement sélectionnés pour participer aux Jeux paralympiques avant de communiquer sur ce sujet.

C'est l'occasion pour le MGI Rémi Macarez, d'annoncer qu'il est heureux de pouvoir s'inscrire dans la dynamique du Cercle en ayant accepté d'héberger Damien Letulle pendant la durée des Jeux Paralympiques. Ce dernier participera aux épreuves de para-tir à l'arc sur l'Esplanade des Invalides. Le CSINI rendant au quotidien de nombreux services à l'INI et accompagnant sa mission de reconstruction, il lui a semblé juste et pertinent de faciliter ainsi la participation de Damien aux JP. Si par rebond, la participation du Cercle aux Jeux et sa communication pouvaient profiter à l'Institution Nationale des Invalides, il en serait heureux, car cette belle Institution – qui recrute – mérite d'être davantage connue notamment des jeunes générations. Il existe en effet sur le site des Invalides, au cœur de Paris, une très belle Institution avec une très belle mission et qui recrute ! Il y a pour lui une synergie à trouver autour de cette mission symbolique qu'il faut faire vivre. Le Général de Saint Chamas, précise que si intervention médiatique il y avait, il faudrait que cela ne se tienne pas ailleurs qu'au sein du Cercle. Le message dispensé aux médias doit être clair : « Damien sera exceptionnellement hébergé aux Invalides dans le cadre des relations entretenues avec le CSINI, il n'y sera ni Pensionnaire, ni hospitalisé: L'INI peut être évoqué dans le cadre du passé d'hospitalisé de Damien. M. le MGI Rémi Macarez précise qu'il ne faut pas hésiter à rappeler que cette belle institution recrute. »

Pour le MGI Rémi Macarez, c'est l'occasion de saluer la qualité de la communication du Cercle qu'il suit avec enthousiasme.

#### **- Rayonnement du CSINI**

Le Président indique que le Cercle participe pour la deuxième fois au Tour de France après une première édition couronnée de succès où 5 blessés ont pu courir au cœur même de l'étape Clermont-Ferrand/Moulins. Cette année, c'est l'étape symbolique de Colombey-les-Deux-Églises qui a été choisie et qui sera courue en synergie avec la gendarmerie et le CNSD. Le Président espère que l'immersion dans la course pourra se faire avec l'équipe de la Française des Jeux puisque seraient alors impliquées les Gueules Cassées, les Ailes Brisées, et la Fédération Nationale André Maginot.

Le Directeur précise que le CSINI est le coordinateur de cette activité.

Le Président ajoute que le Cercle travaille aussi à son rayonnement par le biais de sensibilisations auprès de publics divers, dans les écoles, des visites organisées au Cercle, des classes de défense accueillies, etc.

Le Cercle a par ailleurs participé à des courses solidaires, depuis la course du Bleu et jusqu'au 10 km de la Tour Eiffel. Il semblait intéressant de participer, mais aussi de rendre visible le CSINI dans son quartier.

M. Stéphane Colin évoque alors la course du Bleu et du 5 mai prochain et l'éventuelle participation du Cercle. Il précise qu'il s'agit de la deuxième édition de cette course qui devrait être pérennisée chaque année aux alentours du 8 mai, la symbolique étant la commémoration de la Victoire de 1945.

Le MGI Rémi Macarez annonce que l'INI y tiendra un stand.

Le Directeur indique que la participation du Cercle est en cours de finalisation avec un stand et une participation aux diverses épreuves.

#### **- Travaux de rénovation du gymnase**

Grâce à la générosité du don de Solidarm, le gymnase a pu être rénové et arbore désormais les belles couleurs bleu et blanc tirées du logo du Cercle.

*Une courte vidéo illustre les diverses activités et valeurs du CSINI.*

GV 

#### 4. Rapport financier et quitus pour l'année 2023

Le Major Godet, Trésorier, donne lecture de son rapport financier pour 2023.

**Le bilan** de l'exercice 2023 dont le total général s'élève à 509 020 € est en diminution de 79 907 € par rapport à l'exercice 2022.

À l'actif, cette diminution est essentiellement due aux variations suivantes : une augmentation de 201 828 € de la valeur brute des immobilisations ; des acquisitions qui concerne principalement l'achat : des travaux d'agencement du gymnase pour 92 434 €, du matériel de transport pour 60 030 €, du matériel pour les différentes sections sportives pour 45 280 €, du matériel informatique pour 3 538 € et du matériel de bureau pour 547 €. Les amortissements de l'exercice ont augmenté pour un montant de 41 463 €. La valeur nette comptable a progressé pour un montant de 143 366 €. Les autres titres immobilisés (pour 60 750 €) n'ont pas varié en 2023 et représentent l'achat de parts sociales de la Banque Populaire Rives de Paris pour un emploi à plus long terme de l'excédent de trésoreries. À cela s'ajoutent, une augmentation de 10 257 € des créances clients, une diminution de 32 517 € des autres créances, une diminution de 2 503 € des charges constatées d'avance, une diminution des disponibilités de 198 510 € du fait notamment de l'utilisation des fonds versés par Solidarm en 2022.

Au passif, cette diminution est due aux variations suivantes : les fonds propres sont en diminution de 77 991 € ; les subventions d'investissement diminuent de 34 407 € et représentent la dotation aux amortissements de ces subventions ; le fonds dédié reporté diminue de 14 737 € ; les dettes augmentent de 43 228 € ; les dettes fournisseurs diminuent de 5 334 € et les dettes fournisseurs d'immobilisation augmentent de 27 099 €. À cela s'ajoutent une augmentation des dettes fiscales et sociales de 1 339 €, une augmentation des autres dettes de 12 979 € et une augmentation des produits constatés d'avance de 7 145 €. Pour ce qui concerne *le compte de résultat*, les produits d'exploitation sont en diminution 227 003 € avec une augmentation des cotisations de 8 826 € qui retrouvent presque leur niveau d'avant COVID. Les prestations de service augmentent de 25 210 €. Les subventions diminuent de 141 960 € notamment par le fait de reclassements comptables dans le compte « contributions financières » pour 145 831 €. Les dons diminuent de 2 321 €. Le mécénat diminue de 287 542 € (versement Solidarm en 2022). L'utilisation du fonds dédié augmente de 25 929 € (reprise des amortissements sur fonds dédiés).

Les produits financiers sont en augmentations de 1 853 €, et ce, principalement du fait de la hausse des taux. En termes de produits exceptionnels, la session d'un véhicule a permis de constater une plus-value de 8 500 €, ce à quoi s'ajoute de la reprise de subvention d'investissement en compensation des subventions pour 30 407 € et une reprise de provision pour dépréciation de créance pour un montant de 3 127 €.

Les charges d'exploitation sont quant à elles en diminution de 163 783 €. Les charges du compte achats et charges externes sont en augmentation de 113 419 € avec des variations en plus ou en moins en fonction des postes. On note notamment une augmentation de 13 425 € pour achats et fournitures et une diminution de 3 323 € du petit matériel sportif toutes sections. Les services extérieurs augmentent de 1 943 € avec notamment une augmentation des locations et maintenance pour un montant de 4 658 € due notamment aux prestations de maintenance du site internet. Les autres services extérieurs augmentent de 96 894 € du fait d'une hausse des honoraires (notamment comptable) de 6 545 €. Les déplacements et missions augmentent de 45 861 € avec une augmentation de 43 658 € pour les stages (compensé en produit) et les missions réceptions de 2 203 €. Les charges des sections sportives sont en augmentation de 42 096 € ceci en raison de la poursuite des compétitions sélectives pour les Jeux Paralympiques 2024 (Tir à l'arc, tir aux armes et escrime). Concernant le sport de haut niveau, les charges s'élèvent à 64 400 €, financées à hauteur de 12 000 € par la ville de Paris dans le cadre de la CAAJOP. Les charges prévisionnelles au budget 2023 établi en octobre 2022 étaient de 47 950 € ; l'augmentation des charges pour le sport de haut niveau par rapport au budget prévisionnel s'élève donc à 4 450 €. Le détail par section est fourni en annexe de la convocation étant souligné que la création de la section para golf apparait pour un montant de 7 829 €. Les frais postaux et services bancaires sont quasi identiques et les autres services augmentent de 2 359 €. Les impôts et taxes sont presque identiques. Les charges de personnels augmentent de 14 140 €, dont 4 798 € pour les rémunérations, 4 507 € pour les charges sociales et une partie de la rémunération non prise en compte par l'aide à l'emploi pour 4 835 €. Les amortissements sont en légère diminution pour un montant de 1 042 €. Parmi les charges exceptionnelles, une amende majorée de 1 500 € a été comptabilisée.

En conclusion, l'exercice 2023 se solde par un déficit de 77 991 € lié d'une part, à une hausse des charges pour un montant d'environ 38 000 € par rapport au budget prévisionnel de 2023, constatée sur le poste achat (pour 12 000 € avec les fournitures diverses pour les sections sportives et d'équipement pour les cadres) ;

GV 

sur les services extérieurs pour 12 000 € liés à la maintenance du site internet et du parc de photocopieurs-imprimantes ; sur les honoraires ; la publication du CSINI infos pour un montant de 9 000 € ; et le dépassement de 4 450 € pour le haut niveau. À cela s'ajoutent environ 40 000 € de contributions financières attendues non reçues par rapport au budget prévisionnel.

Le Général de Saint Chamas souhaite comprendre l'origine du déficit annoncé. S'agit-il de ressources escomptées qui n'ont pas été reçues ou de dépenses en augmentation qui n'ont pas été anticipées ?

Le Major Godet, trésorier, rappelle que l'association doit formellement présenter des budgets équilibrés et que cet exercice doit se faire largement en amont, en général dès le mois d'octobre. Évidemment, des ressources escomptées ne sont pas certaines et ne peuvent donc qu'être « estimées » avec de prévisibles écarts. Ici, certaines ressources escomptées n'ont pas été reçues et les charges ont augmenté.

Le Président indique toutefois que ce déséquilibre avait déjà été mentionné lors du précédent Conseil d'administration en fin d'année, et que, dès son apparition, des mesures ont été prises pour y remédier. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises pour que l'année 2024 se présente sous d'autres augures et ce coup de semonce conduira évidemment à être plus vigilant pour les exercices à venir.

## **5. Intervention du Commissaire aux Comptes**

La Commissaire aux comptes, Mathilde Guignard, faisant suite à sa mission de contrôle des comptes, indique que les comptes sont réguliers et sincères. Son rapport l'indique. Elle précise toutefois qu'elle ne peut produire ce rapport définitif avant que le Conseil n'ait arrêté les comptes à présenter à l'Assemblée générale.

Par ailleurs, elle ajoute qu'elle ne se prononce pas sur la gestion, mais qu'un certain nombre d'événements sont liés au fait que l'année de préparation des Jeux olympiques et paralympiques a été à cet égard exceptionnelle. Puis, elle partage l'avis qu'il serait plus rassurant pour l'association que ce type de déficit ne se reproduise pas, même si, en l'occurrence, l'association a les moyens d'absorber le déficit.

## **6. Approbation des comptes et affectation du résultat 2023 aux fonds statutaires (fonds propres avec droits de reprise)**

Le Président annonce une bonne nouvelle à savoir que Solidarm a accepté qu'une partie du reliquat du don de Solidarm, après les derniers investissements effectués, soit affectée au fonctionnement pour 2024.

M. Thierry du Rivau souhaiterait toutefois être rassuré concrètement sur l'exercice suivant qui est déjà largement entamé.

Le Président se dit confiant sur la bonne tenue du budget 2024 ; cette année sera différente notamment parce que les Jeux seront terminés à la mi-année.

Le Trésorier ajoute qu'étrangement, il est plus facile d'obtenir des subventions pour le haut niveau actuellement qu'au départ de l'engagement du Cercle. Il y a donc là aussi quelques ressources complémentaires d'ores et déjà inscrites dans les comptes du Cercle.

M. Stéphane Colin comprend donc que le budget sportif de haut niveau (SHN), qui a explosé en 2023, sera fortement réduit en 2024, ce que le Président confirme.

### ***Quitus est donné au Trésorier sur les comptes 2023.***

Le Président remercie le Conseil pour la confiance unanime.

M. Thierry du Rivau précise qu'il n'y a pas de doute quant à la probité des trésoriers et la certification de la CAC va dans ce sens, mais la sincérité des comptes n'est pas synonyme d'une bonne gestion et lui semble donc qu'il faudra être très vigilant pour ne pas mettre en péril l'avenir de l'association

M. Stéphane Colin répète quant à lui ce qu'il avait déjà fait remarquer à plusieurs reprises à savoir qu'un budget pour le sport de haut niveau multiplié par 20 et qui pèse pour 10 % du budget de l'association ne lui semble pas une répartition des dotations en ligne avec le cœur de mission du Cercle.

Le Général de Saint Chamas ajoute qu'il comprend que les réserves du Cercle permettraient de vivre environ une année sans autres ressources, qu'il n'y a pas de patrimoine confortable et qu'il faudrait donc

vraisemblablement s'attacher à communiquer auprès des partenaires sur ce besoin de soutien renforcé même si, à court terme, cela ne doit pas générer d'inquiétude.

**Mis au vote, les comptes sont arrêtés et approuvés.**

Le Président précise que pour l'affectation du résultat, il s'agit d'une affectation réglementaire, sans autre choix possible.

La Commissaire aux comptes confirme qu'il n'y a pas d'autre choix.

**Mise au vote l'affectation du résultat 2023 est approuvée à l'unanimité.**

*Les comptes pourront être soumis à l'Assemblée générale qui aura pour mission de les valider.*

## **7. Convocation d'une AGO et fixation de son ordre du jour et des résolutions à lui soumettre**

Comme évoqué en tout début de séance, le Président annonce qu'une Assemblée générale ordinaire doit se tenir juste après ce Conseil d'administration. Il donne lecture de l'ordre du jour indiquant que les convocations ont déjà été envoyées. Il attendait pour plus de clarté la tenue des Assemblées générales de la FFH et de la FCD qui viennent de se tenir. Cela pouvait notamment impacter le prix des licences et des adhésions. En l'occurrence, la FCD ne change rien avant 2025/2026 et reconduit la gratuité pour les personnes en situation de handicap ; la FFH a choisi d'augmenter le prix de la licence loisir de 1 € pour la saison 2024/2025. Il sera proposé de répercuter cette hausse sur l'adhésion au CSINI.

## **8. Convocation d'une AGE pour modification des Statuts**

Le Président évoque ensuite une proposition de modification des statuts. En effet, la FFH et la FCD, depuis 2022, ont inscrit dans leurs statuts que le renouvellement des instances dirigeantes et des Conseils d'administration serait calé sur l'année de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques et que ces renouvellements se feraient avant la fin de l'année civile. Dans les statuts actuels du Cercle, ce renouvellement est prévu avant le mois de mars de l'année suivant les Jeux. Il est proposé de s'aligner dans les statuts et donc d'organiser un renouvellement d'ici la fin 2024.

## **9/ Budget prévisionnel 2024**

*Ce budget a été présenté lors du précédent Conseil.*


M. le MGI Rémi Macarez annonce qu'il s'agit, à regret, de sa dernière participation au Conseil d'administration du CSINI en tant que directeur de l'INI, puisqu'il aura quitté ses fonctions au 31 juillet. Il part heureux de ce qu'il aura accompli sans avoir eu tout à fait le temps d'aller au bout de son projet. Pour ce qui concerne le Cercle sportif qu'il connaît et suit depuis 12 ans, il a particulièrement apprécié et appris grâce à tous et souhaite ici remercier chacun pour le travail accompli.

Le Gouverneur indique combien le MGI Rémi Macarez sera regretté et le remercie pour tout ce qu'il aura fait. Il ajoute souhaiter que l'Institution et le Cercle continuent de travailler en confiance et en toute transparence. Les activités se déroulent toujours mieux quand les informations sont partagées et il souhaite que chacun œuvre ainsi pour davantage encore de coordination et d'harmonie sur le site des Invalides.

Le Président remercie chacun pour sa participation ainsi que toute l'équipe du Cercle car ce qui est accompli ne peut se faire qu'ensemble.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.*

Le Président



LCL (er) Gaëtan de la VERGNE

La Secrétaire générale



Catherine AFLALO